



Commission des sports

3312 - Aide au sport de masse

Aide aux manifestations sportives, à l'acquisition de matériel sportif, aux conventions d'objectifs et développement sportif et aux Championnats d'Alsace

Rapport n° CP/2013/743

Service gestionnaire :

Service des sports

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les aides au sport de masse.

Manifestations sportives

La Commission des Sports s'est prononcée favorablement pour l'attribution de subventions en vue de l'organisation de manifestations sportives dans le Département.

Acquisition de matériel sportif

Afin de soutenir les comités départementaux et les associations sportives dans l'acquisition de matériel destiné à la pratique sportive, le Conseil Général accorde une subvention limitée à 50 % d'un montant d'investissement plafonné à 30 000 €.

Convention d'Objectifs avec l'Association Sélestat Alsace Handball (S.A.H.B.)

Dans le cadre de sa politique sportive, le Conseil Général soutient les clubs de haut niveau notamment en les accompagnant sur la formation des jeunes joueurs.

Comme c'est le cas avec les comités sportifs départementaux, le Conseil Général souhaite développer une nouvelle approche avec les grands clubs sportifs en leur proposant des contrats d'objectifs, globalisant les aides actuellement versées sur des dispositifs spécifiques.

Sur la base d'un projet de développement sportif et d'actions menées sur une ou plusieurs années, qui répondent aux objectifs généraux de la politique sportive du Conseil Général, il est proposé d'établir un contrat d'objectifs avec l'Association Sélestat Alsace Handball (S.A.H.B.), visant à atteindre plusieurs objectifs, sur la saison 2013/2014 :

- La gestion de toutes les activités liées au handball amateur : équipe de jeunes et équipes « Seniors » amateurs dont celle évoluant en championnat de France de Nationale 1 pour la saison 2013/2014.
- La promotion, l'animation et le développement de la pratique du handball amateur.
- La formation, le perfectionnement et l'insertion scolaire ou professionnelle des jeunes sportifs.
- La collaboration avec tous les clubs bas-rhinois pour développer la qualité de formation et le développement de la discipline sur le département
- Le développement du handball auprès des scolaires : découverte et initiation auprès des élèves du premier degré ; section sportive au collège Mentel ; animations durant les vacances scolaires.

Pour atteindre ces objectifs, l'association propose le plan d'actions suivant, en adéquation avec les axes et objectifs de la politique sportive départementale :

- Formation, perfectionnement et insertion scolaire ou professionnelle des jeunes sportifs
- Promotion et animation de la pratique amateur du handball
- Développement de la pratique du handball auprès des jeunes

Suite au bilan des actions mises en place lors de la saison 2012/2013, les membres de la commission des sports ont émis un avis favorable à la réalisation d'une convention d'objectifs avec l'Association S.A.H.B., au titre de la saison 2013/2014 et proposent d'attribuer un montant de 76 800 € pour la réalisation des actions et objectifs susmentionnés.

Championnats d'Alsace

Le Département aide, sous forme de forfait, les associations sportives ayant obtenu un titre de champion d'Alsace (sauf les corporatifs et les vétérans).

Je vous précise que conformément, à la délibération du Conseil Général en date du 10 décembre 2012, les montants de l'ensemble des aides forfaitaires sont diminués de 4%.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
21129	65-6574-32	173 000,00 €	33 398,00 €	1 853,00 €
35408	204-20422-32	296 284,75 €	57 041,98 €	56 484,52 €
30301	65-6574-32	834 520,00 €	134 520,00 €	76 800,00 €
15265	65-6574-32	48 000,00 €	15 290,95 €	1 256,01 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 136 393,53 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, selon la répartition suivante :

- 1 853,00 € au titre de l'aide aux manifestations sportives ;
- 56 484,52 € au titre de l'aide à l'acquisition de matériel sportif lourd ;
- 76 800,00 € au titre de l'aide aux conventions d'objectifs et de développement sportif ;
- 1 256,01 € au titre de l'aide aux Championnats d'Alsace.

La Commission Permanente autorise par ailleurs le Président du Conseil Général à signer les conventions d'objectifs et de financement à intervenir entre le Département et l'Association Sélestat Alsace Handball.

Strasbourg, le 23/09/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL